

AVENANT AU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
ANALYSE ET RENOUVELLEMENT DE LA DSP ASSAINISSEMENT

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché conclu avec le groupement ESKA CONSEIL / OMNIS CONSEIL PUBLIC, pour une prestation d'assistance pour l'analyse des offres et la négociation du contrat en vue de l'attribution de la délégation de service public de l'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2026 (Décision n° DEC2025-80 du 13 août 2025).

Considérant que des prestations complémentaires ont été nécessaires pour mener à bien les négociations engagées,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant est conclu avec la Société ESKA CONSEIL, SIRET N° 838 789 485 00037, domiciliée à SAINT-LEONARD (51500), 8 rue de la croix chaudron, représentée par Franck BOULARD, mandataire du groupement ESKA CONSEIL / OMNIS CONSEIL PUBLIC

Article 2 :

L'avenant concerne des prestations complémentaires pour un montant de 3.250 €/HT : visite de la station d'épuration (750 €/HT), et préparation et tenue d'une audition supplémentaire dans le cadre des négociations (2.500 €/HT).

Article 3 :

Le montant du marché, qui s'élevait à 11.250 €/HT, est porté à 14.500 €/HT (soit 17.400 €/TTC). La rémunération de la prestation est ainsi répartie :

- 6.875 €/HT (8.250 €/TTC) pour OMNIS CONSEIL PUBLIC
- 7.625 €/HT (9.150 €/TTC) pour ESKA CONSEIL

Cette prestation est imputée sur le budget annexe Assainissement.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 février 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

04 MARS 2026



Accusé de réception en préfecture
060 216001750-20260226-DEC2026-13-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026